



## **INSERTION HANDICAPES YVELINES**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social : 6 bis, rue Victor Hugo  
78300 POISSY

SIREN 401 715 513 – NAF 8899B

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**



## **INSERTION HANDICAPES YVELINES**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social : 6 bis, rue Victor Hugo  
78300 POISSY

SIREN 401 715 513 – NAF 8899B

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de l'association Insertion Handicapés Yvelines,

#### **1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INSERTION HANDICAPES YVELINES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **2. Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### ***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note «*faits caractéristiques* » page 10 de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

### **3. Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **4. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans

les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

## **5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le 3 mai 2021.

## **6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Ville d'Avray, le 4 mai 2021

**C | D | e**  
Christian Détré  
Commissariat aux comptes

Représentée par Christian DÉTRÉ  
Commissaire aux Comptes



## Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles <i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	14 493	14 493		
Immobilisations corporelles <i>Autres immobilisations corporelles</i>	374 066	244 095	129 971	139 767
Immobilisations financières <i>Autres immobilisations financières</i>	28 199		28 199	32 735
<b>Total I</b>	<b>416 757</b>	<b>258 587</b>	<b>158 170</b>	<b>172 502</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances <i>Autres créances</i>	26 873		26 873	43 317
Autres postes de l'actif circulant <i>Valeurs mobilières de placement</i>	112 000		112 000	112 000
<i>Disponibilités</i>	1 074 438		1 074 438	1 006 091
<b>Total II</b>	<b>1 213 311</b>		<b>1 213 311</b>	<b>1 161 408</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 630 068</b>	<b>258 587</b>	<b>1 371 481</b>	<b>1 333 910</b>
Llegs nets à réaliser : acceptés par les organes statutairem ents compétents autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

**Bilan passif**

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Autres fonds propres</i>	440 900	440 900
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Autres fonds propres</i>	109 797	106 140
Réserves		
Report à nouveau	52 912	-57 876
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>81 524</b>	<b>114 445</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>685 132</b>	<b>603 608</b>
Provisions réglementées	55 098	55 098
<b>Total I</b>	<b>740 231</b>	<b>658 707</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour charges	154 582	150 076
<b>Total III</b>	<b>154 582</b>	<b>150 076</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	79 273	101 334
Dettes fiscales et sociales	246 520	310 941
Autres dettes	137 533	100 853
Produits constatés d'avance	13 343	12 000
<b>Total IV</b>	<b>476 668</b>	<b>525 128</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 371 481</b>	<b>1 333 910</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	79 273	
Dont à moins d'un an (a)	397 395	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de biens</i>		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Ventes de prestations de services</i>	12 000	21 960
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	2 119 013	2 063 540
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dont Dons manuels</i>		
<i>Dont Mécénats</i>		
<i>Dont Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Contributions financières</i>		
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	145 078	146 964
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	7 430	360
<b>Total I</b>	<b>2 283 521</b>	<b>2 232 824</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation des stocks		
Autres achats et charges externes	407 065	403 479
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	135 460	124 030
Salaires et traitements	1 134 225	1 086 158
Charges sociales	455 749	443 573
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	32 910	32 225
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	33 052	26 328
<b>Total II</b>	<b>2 198 460</b>	<b>2 115 792</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>85 061</b>	<b>117 033</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 378	2 681
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>1 378</b>	<b>2 681</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 093	1 082
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		443
<b>Total IV</b>	<b>1 093</b>	<b>1 525</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>285</b>	<b>1 156</b>

## Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>85 346</b>	<b>118 189</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 076	17 306
<b>Total V</b>	<b>3 076</b>	<b>17 306</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 669	20 552
<b>Total VI</b>	<b>6 669</b>	<b>20 552</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>-3 593</b>	<b>-3 246</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>		
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>	<b>229</b>	<b>498</b>
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>2 287 975</b>	<b>2 252 811</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>2 206 451</b>	<b>2 138 367</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>81 524</b>	<b>114 445</b>

## Faits caractéristiques

### Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Changement de réglementation comptable

La première application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif constitue un changement de méthode comptable.

L'impact de ce changement de réglementation au 1er janvier 2020, n'a pas eu d'impact sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'association.

De ce fait et suite aux conditions particulières de l'année 2020, la comparaison avec l'exercice précédent ne peut se faire.

### Description de l'association

L'association exerce une mission de service public. Elle est en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable, et du maintien de l'emploi des personnes handicapées.

Pour la réalisation de ses missions, elle reçoit des subventions publiques du Pôle Emploi, de l'Agefiph et de l'ARS.

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : IHY INSERTION HANDICAPES YVELINES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 371 481 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 81 524 €. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, du règlement 2018-06, modifié par le règlement ANC N° 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La première application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif constitue un changement de méthode comptable.

L'impact du changement déterminé à l'ouverture de l'exercice est imputé en "report à nouveau" soit au 1er janvier 2020.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

## Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 2 à 10 ans
- \* Matériel de bureau : 2 à 3 ans
- \* Matériel informatique : 2 à 3 ans
- \* Mobilier : 2 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Subventions encaissées

Les subventions encaissées au cours de l'exercice se décomposent de la façon suivante :

CAP EMPLOI axe 1

Agefiph : 1 055 750 €

Pôle Emploi : 359 108 €

EMPLOI ACCOMPAGNE

Agefiph : 47 907 €

ARS : 186 593 €

CAP EMPLOI axe 2

Agefiph : 469 655 €

### Engagements de retraite

L'Association a décidé d'appliquer la méthode préférentielle en comptabilisant l'ensemble de ses engagements de retraite.

En 2014, l'Association a décidé de comptabiliser les charges sociales sur les indemnités de départ à la retraite,

## ■ Règles et méthodes comptables

afin de se mettre en conformité avec la réglementation.

	2020	2019	Variation
CAP Emploi axe 1	105 577 €	107 740€	-2 163 €
CAP Emploi axe 2	42 750 €	36 801 €	+5 949€
EAC	6 255 €	5 535€	+720€

Les hypothèses retenues pour le calcul de l'indemnité départ en retraite sont les suivantes :

- taux d'accroissement annuel des salaires : 2,25%
- taux d'actualisation retenu : 2,25%
- âge prévu de départ à la retraite : 65 ans
- convention collective applicable : hospitalisation privée à but non lucratif

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

## Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>14 493</b>			<b>14 493</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>350 952</b>	<b>23 114</b>		<b>374 066</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>32 735</b>		<b>4 537</b>	<b>28 199</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>398 180</b>	<b>23 114</b>	<b>4 537</b>	<b>416 757</b>

## Notes sur le bilan

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>14 493</b>			<b>14 493</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	107 446	20 969		128 415
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	103 739	11 940		115 679
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>211 185</b>	<b>32 910</b>		<b>244 095</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>225 678</b>	<b>32 910</b>		<b>258 587</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 55 072 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	28 199		28 199
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	26 873	26 873	
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>55 072</b>	<b>26 873</b>	<b>28 199</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
DIVERS PDT'S A RECEVOIR	23 625
INTERETS COURUS A RECEVOIR	1 408
<b>Total</b>	<b>25 033</b>

## Notes sur le bilan

### Fonds propres

#### Tableau de variation des fonds associatifs

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	440 900				440 900
Fonds propres avec droit de reprise	106 140	109 797		106 140	109 797
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	-57 876	4 648	106 140		52 912
Excédent ou déficit de l'exercice	114 445	-114 445	81 524		81 524
<b>Situation nette</b>	<b>603 608</b>		<b>191 321</b>	<b>106 140</b>	<b>685 132</b>
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglémentées	55 098				55 098
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>658 707</b>		<b>191 321</b>	<b>106 140</b>	<b>740 231</b>

## Notes sur le bilan

### Provisions

#### Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	150 076	4 506			154 582
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>Total</b>	<b>150 076</b>	<b>4 506</b>			<b>154 582</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 476 668 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	79 273			79 273
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	246 520	246 520		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	137 533	137 533		
Produits constatés d'avance	13 343	13 343		
<b>Total</b>	<b>476 668</b>	<b>397 395</b>		<b>79 273</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(**) Emprunts remboursés sur l'exercice	22 062			
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
CONGES A PAYER	75 255
Dettes sur primes à payer	2 800
prime à payer pouvoir d'achat	29 000
CHARGES SUR CONGES PAYER	35 174
SALAIRES A RATTRAPER	2 449
CRED,DEBIT,DIV,CHAR,A PAY	137 533
<b>Total</b>	<b>282 211</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
prod.constates d_avance	13 343		
<b>Total</b>	<b>13 343</b>		

#### Impacts de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## Autres informations

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 31 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	2	23	25	25
Employés		4	4	4
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat Initiative Emploi				
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>28</b>	<b>30</b>	<b>30</b>

### Engagements donnés

	Montant en €
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>NANTISSEMENT DE COMPTES DE TITRES FINANCIERS</i>	
Autres engagements donnés	112 000
<b>Total</b>	<b>112 000</b>